A la Haÿe ce 27e Juillet 1674.

Copie

Sortons le Pensionn. de Delfland me rendit hier les Lettres qu'il a plû à V. A. d'escrire au Collège de Hoofs Ingelanden touchant mes, sur le Sujet du rafraischissement des eaux de Woudtwetering. A quoy ie traüilleray auec le soin que ie doibs à ce que V. A. me faict l'honneur de m'en ordonner. N'attendant que la venue de M. de Heemstede, qui est nostre Chef (car le pauure M. de Dunswoorde n'y sert presque que de nombre) et se trouue à quelques ventes et [illegible] tombs en Noordtelland. Dès que il sera de retour ie prouueray une convocation des deux Collegis, où asseurement il tascheray de seruir V. A. Le tout sont pouuoir, pendant que i'yray auec M. de Carstenz faire un tour sur les lieux, pour en raisonner auec plus de connoissance parmi nos gens, où il n'y aura de grondeurs, pour estre que ceux de Delf. que V. A. sçait bien estre tous jaloux de tous nouueaux Canaux, qui pouuoient detourner le commerce des leurs, vers la Haÿe et autres lieux. Il ne seroit que bon, que V. A. voulust en escrire un mot par auancer au Pensionn. Leendertz qui est membre du Collège de Hoofs Ingelanden de par ladt. Ville. Tout apres cette Assemblée ie me donneray l'honneur de rendre compte à V. A. de ce qui se sera passé. I'espere qu'elle aura la mesme bonté pour Le.

bien de la Haije, que pour celuij de Monsladrijck, il
voudra volontiers se resoudre à nous deliurer de la
tirannie dont j'ay pris la liberté de luij escrire.
touchant plus d'vn mot à l'oreille.

Madame Brakel, qui est icij pour vuider quelques
restes d'affaires qu'ij a laissé S. Euard, son mary,
de temps qu'il acceptoit une Compie au service de
cest Estat, me recommande l'adresse de la lettre cij
jointe, qu'escrit le Roij de la Gr Bretaigne en sa
faueur. Tout resuient à une descompte auec les
Estats d'Vtrecht, dont S. M. supplie le leur vouloir
pour faciliter la sorte, reiettant vn mien que Mr Hobbes
auoit soin de porter à V. A.

Mr de Sommelsdijck supplie V. A. pour quand elle
iugera à propos de disposer des charges à la Cour de Hollan-
de, se souuenir d'vn mien neueu dj Wibbenhorst,
comme d'vn des plus capables pretendans. Comme souuient
que les Contrôleur de la Bastion d'Orenge, ou il a pris son
degré de droict, ayans eu appris à l'examinateur selon les
formes, me tiendroient pour vn ignorant luij demander
dauantage, trouuant qu'il en sauoit plus qu'eux.

Mr de Beaumont me donne auis qu'il luij est venu de
La Rochelle vn, portant le don des Celles, d'vne lettre à V. A.
auec d'autres pieces concernant la Mort des Princes, sur
quoij il espere. J'en auois receu à propos, quelques
iours deuant que la Commission : mais il ne m'en fait mot.
Cependant à cet la Commission : mais il ne m'en fait mot.
repair l'ordre de V. A. pour le deffaut, de Mr. Beaumont, dont

© Koninklijke Bibliotheek
KA 49-3, p. 609-612
http://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/6947

Je suis retourné il y a quelques jours de la Visite des Digues
de V. A. à Breda, Oudthoorn, Broeck et Geertruydenberg, où on a
heureusement gagné de bonnes sommes par dessus les Ordinaires
Années.

A Breda j'ay trouvé les Eschevins fermés, pour traiter le
fait d'Aleteur invalide, ce qui aujourd'huy ne s'accorde
pas tant aisément, tandis qu'au renouvellement de la Loy
l'on l'a fait par apprester ce qu'on a mis à l'ordre. Je ne
sçais point par quel moyen l'on a mis le fait de V. A. hors de
la ville par, qui pour l'interest de V. A. [illegible]
le grand moulin a vent ne pouvoit trouver
son profit que par le flux de la mer, qui n'est pas grand
chose, et les conditions des fermes portent, que quand les
eaux ne seront pas favorables aux moulins (qui
sont bien voir), il y a droit de pretendre les rabais de
la ferme: outre que la Bourgoisie se plaint de ne
pouvoir avoir commodité d'aller au moulin pour
leurs Bleds, qui par la voye de Breda, se vend
moyennant que l'Eau de la Riviere le marry à la gorge.

Au reste bien, j'ay trouvé chez [illegible] bon ordre, et mis
que dans le Pauillon ou on loge les Seigneurs, il y a une
belle [illegible], le feu mad. de Nassau la, qui occupe quelques
chambres d'enhaut, pour se coucher, se retirer, et si elle
le veut de V. A. il n'y a mis à dire. autrement on le pourra
changer, et la Cuisine aussi ne peut bien estre
mieux placée. j'ay donné ordre pour qu'elle soit [illegible]
mesme assez [illegible] des autres dessus, ou
autrement qui pourroit survenir. On attendra ce qu'il plaira
à V. A. d'en ordonner.

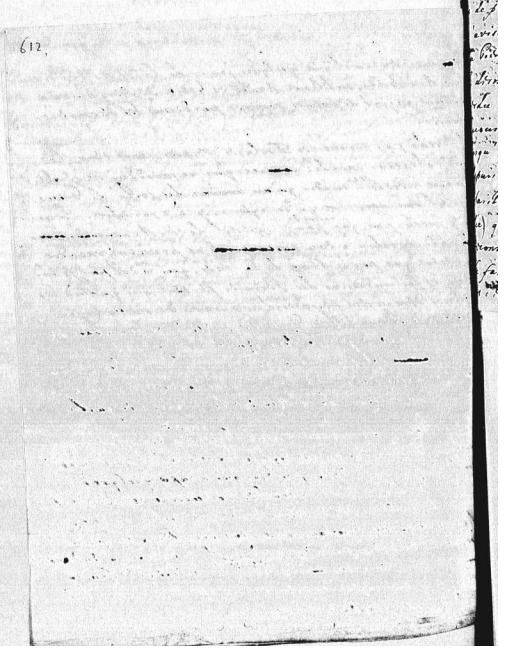
612

© Koninklijke Bibliotheek
KA 49-3, p. 609-612
http://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/6947